

Prise en charge des suites de soins orthopédiques

Vous êtes immobilisés par plâtre ou attelle pour une fracture ou une entorse, nous organisons votre suivi traumatologique, le jeudi sur rendez-vous au 04.50.01.80.46.

AVANT DE CONSULTER, IL EST IMPÉRATIF DE SE MUNIR DES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS :



PIECE
D'IDENTITE



CARTE
VITALE



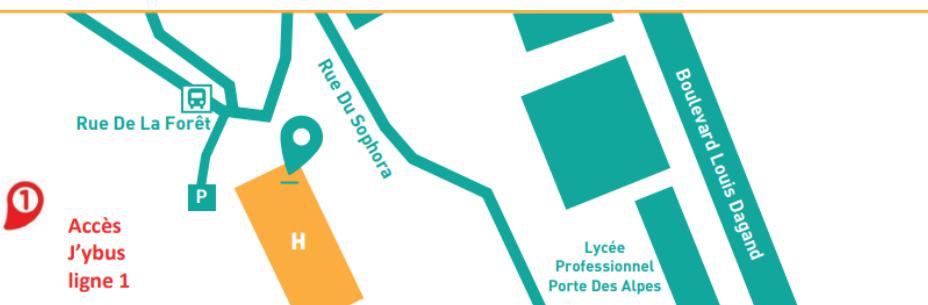
CARTE
DE MUTUELLE
OU CMU



MOYEN
DE PAIEMENT

Conventionné en secteur 1 - tiers payant appliqué
En l'absence de médecin traitant, les remboursements hors parcours de soins coordonnés sont moins bien pris en charge

Les Consultations Non Programmées de Rumilly se situent dans l'enceinte du Centre Hospitalier et sont identifiables par une signalétique extérieure.



Septembre 2025 - 1.1.1.ENR03

GUIDE PRATIQUE



Consultations Non Programmées de Rumilly

UNE OFFRE



DE PROXIMITÉ



SANS
RENDEZ-VOUS
par ordre d'arrivée



ACCESSEBLE
À TOUS



Enfant à partir de 3 mois
Mineur obligatoirement
accompagné

Ouvert du lundi au vendredi à partir de 8h
fermeture selon affluence au plus tard à 19h

Le samedi à partir de 8h
fermeture selon affluence au plus tard à 13h
[hors jours fériés]



Les consultations non programmées ne se substituent pas au suivi organisé par le médecin traitant et à la relation privilégiée qu'il entretient avec son patient



1 rue de la forêt - 74 150 RUMILLY
04.50.01.80.46 - www.ch-rumilly.fr



Je me suis blessé
Je présente des symptômes médicaux récents



Existe-t-il une détresse vitale ?

Douleur thoracique, difficulté respiratoire, trouble neurologique brutal, pathologie obstétricale, troubles psychiatriques aigus, malaise...

OUI

J'AI UN DOUTE

J'APPELLE LE 15



NON

Je contacte mon médecin
Peut-il me recevoir sous 48h ?

OUI

NON

JE CONSULTE
MON MÉDECIN

JE ME
PRÉSENTE
AUX
CNPR

Téléconsultation
à domicile ou en
cabine en phar-
macie

Autres
structures de
soins non
programmés

Médecin généra-
liste de garde le
samedi à partir de
12h et le dimanche
de 8h à 22h
J'appelle le 15 pour
avoir les coordon-
nées

En soirée [semaine - week end et jours fériés], pensez aux
maisons médicales de garde sur Annecy et Aix les bains



Après avis auprès du médecin du service : la secrétaire d'accueil est susceptible de vous réorienter vers une autre structure de soins, à plus ou moins courte échéance, selon les symptômes décrits et leur durée d'évolution.

Modalités de prises en charge aux CNPR

VOUS ÊTES VICTIMES
D'UN ACCIDENT RÉCENT
DE LA VIE COURANTE OU
DU TRAVAIL :

- Chute avec douleur d'un membre [immobilisation plâtre, résine, attelle]
- Coups et blessures
- Brûlures
- Plaies (suture, parage, pansement)
- Morsures, piqûres

...

VOUS PRÉSENTEZ DES
SYMPTÔMES AIGÜS
MÉDICAUX :

- Fièvre isolée depuis plus de 48h
- Allergies
- Infections ORL [angine, otite]
- Infection urinaire
- Lombalgie

...



Le service des CNPR ne prend pas en charge :
les renouvellements d'ordonnance, les certificats
d'aptitude sportive, les suites d'accidents et arrêts
de travail, la contraception, la vaccination...